



02.02.2006

JOURNÉE DE FORMATION : DÉFENDRE LA LIBERTÉ DE CRÉATION ET LA LIBERTÉ D'ACCÈS À LA CULTURE

AGIR ENSEMBLE :

Pour nous aider à réagir et à résister nous faisons appel à vous, membres de la LDH qui êtes engagés dans la défense des libertés, et vous invitons à une journée de formation.

Lors de cette journée qui se déroulera un samedi (à définir avec les régions et les fédérations et les sections intéressées) au siège de la Ligue des droits de l'Homme, nous vous proposerons d'aborder les questions suivantes à partir d'études de cas analysés par l'Observatoire.

1. Les mécanismes de mise à distance d'une œuvre d'art :

- ce qu'est une œuvre, en quoi la liberté d'expression lui est consubstantielle, et comment celle-ci se distingue, par exemple, de la liberté d'informer,
- distinguer la fiction ou la représentation de la réalité,
- ce qu'est la critique et en quoi elle se différencie de la promotion,
- comment se partage et se discute le jugement de goût...

Tout cela participe à la formation du jugement, donc, pour aller vite, du citoyen.

2. La critique de l'appareil répressif qui s'applique aux œuvres et aux artistes.

Confrontation des textes répressifs et de leur application par les tribunaux (lois de protection de l'enfance, loi sur la presse ; code pénal...) et des textes sur lesquels on peut s'appuyer :

- art 27 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* : la protection des auteurs et le droit du public à accéder à la culture,
- art 10 de la *Convention européenne des droits de l'Homme* : liberté d'expression et/ou liberté de création.

3. La question de la “ protection des enfants ”

Les enfants sont souvent un prétexte à la censure. Ce n'est pas en les privant d'éducation qu'on les protège efficacement.

Plutôt que de vouloir 'protéger les enfants', il s'agit de leur apprendre à devenir autonomes.

Déroulement : La journée sera animée par toute l'équipe de l'Observatoire : seront présents des philosophes, artistes, écrivains, producteurs de cinéma, journalistes, historiens, fonctionnaires du ministère de la culture et avocats.

Matin : TABLE RONDE (9h30 / 12H30)

Sujets	MODERATEUR : Daniel VERON
Les mécanismes de mise à distance d'une œuvre d'art	
A : Liberté d'expression et liberté d'information	Odile COPPEY
B : Fiction et représentation de la réalité	Elisabeth CAILLET
C : Critique et promotion	Christophe KANTCHEFF
D : Le jugement de goût	Jacinto LAGEIRA

La législation en matière de liberté de création et fonctionnement de la censure. Qui sont les activistes de la censure ?	Agnès TRICOIRE
Censure et protection des enfants	Isabelle PARION

Déjeuner convivial (sur place) (à régler par les participants)

Après midi : ATELIERS (2 au choix par participant) (14h à 17h)

(Remise d'un dossier à chaque participant)

LA CENSURE DE PROXIMITÉ Cas étudiés : SAINT LO BUSTAMANTE	Elisabeth CAILLET Antoine PERROT
LA CENSURE AU NOM DES ENFANTS ROSE BONBON PRÉSUMÉ INNOCENTS	Daniel VERON Agnès TRICOIRE
La censure au nom de la religion AFFICHE DU FESTIVAL DE VIENNE LA CENE	Agnès TRICOIRE Gilles MANCERON
LA CENSURE ÉCONOMIQUE	Christophe KANTCHEFF Nicolas JONES GORLIN

Merci de vous inscrire dès à présent (le nombre de place est limité à 40 participants) auprès de Virginie Péron, mail : VIRGINIE.PERON@LDH-FRANCE.ORG ou tel 01 56 55 51

